

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

ENGAGEMENTS DE KTR FRANCE ENVERS SES FOURNISSEURS

Traitement loyal et équitable :

- Respecter le principe de la concurrence loyale, c'est-à-dire agir en conformité avec le droit international relatif à la concurrence.
- Traiter de façon honnête et équitable les fournisseurs et sous-traitants dans le respect des lois et réglementations applicables envers les fournisseurs.
- Veiller à la sécurité des systèmes d'information.
- Veiller à la protection des données techniques et industrielles.

Partenariat stable et durable :

- Garantir une relation de long terme avec les fournisseurs, favorisant l'amélioration continue des pratiques sociales et environnementales.
- Garantir un climat d'échange régulier pour favoriser une compréhension mutuelle.
- Communiquer de façon claire et précise avec les fournisseurs et sous-traitants sur les pratiques et actions commerciales.

Contribution au développement économique local :

- Chaque fois que possible, prioriser les fournisseurs et sous-traitants locaux.
- Soutenir les actions locales en faveur de l'environnement.
- Promouvoir l'insertion professionnelle sur le territoire dans lequel KTR France exerce.

Délai de paiement :

- Respecter le plafonnement des délais de paiement introduit par la loi de modernisation de l'économie.

ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS KTR FRANCE

Droits de l'homme et conditions de travail :

- Veiller au respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Veiller au respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), des conditions de travail dignes et sûres pour l'ensembles des collaborateurs et des employés, incluant l'éradication du travail des enfants, du travail forcé et de toutes formes de discrimination au travail.
- Promouvoir l'égalité professionnelle homme-femme.
- Garantir de ne pas se rendre complice de violations des droits humains dans le cadre de ses activités.

Santé et sécurité au travail :

- Veiller à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de toutes les parties prenantes.
- Encourager la formation et la sensibilisation du personnel sur la sécurité et la gestion des risques professionnels.

Ethique des affaires :

- Lutter contre la corruption.
- Eviter les conflits d'intérêts et garantir des pratiques anticoncurrentielles.
- Veiller au respect de la propriété intellectuelle.
- Garantir aux utilisateurs une formation sur le fonctionnement des produits, si nécessaire.

Protection de l'environnement :

- Respecter les réglementations relatives à la protection de l'environnement.
- Mettre en place des mesures pour réduire son empreinte carbone et améliorer son efficacité énergétique.
- Recourir à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- Veiller à l'adoption des pratiques écoresponsables en investissant dans l'innovation afin de réduire son impact environnemental dans le processus de fabrication.

Transparence et communication :

- Respecter les engagements en matière de production et de livraison.
- Veiller à la conformité des produits en matière de qualité, de sécurité et de durabilité.
- Communiquer toutes situations de non-conformité ou aléas de production.
- Veiller à l'amélioration régulière de la performance des produits.
- Être en capacité de transmettre des indicateurs de performance (qualité, social, environnemental).
- Être en capacité de fournir une documentation sur l'origine des matières premières pour garantir la confiance et la transparence.
- Respecter les réglementations de sécurité et de confidentialité des données, conformément aux dispositions légales et contractuelles applicables.